

Délibération 23-09-04 – Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance : Francine DHAUSSY

Délibération 23-09-04 – Délibération Solidarité avec le peuple libyen

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22
- Absente : 1

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 28 septembre à 18 heure 32 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

- **Etaient présents** : M. BLONDIAUX Éric, M. PETIT Francky, Mme MATER Firdaouce, M. MEDJAHED Farid, Mme CAMPHIN Nathalie, M. GABET Jérémy, Mme DHAUSSY Francine, M. PENAUD Patrick, Mme FLAMEY Martine, Mme WATTIER Christiane, M. ROCQ Gilles, M. ROSSANO Sébastien, Mme HEBERT Christelle, M. COZETTE Bruno, M. MATER Rudy, Mme COSSART Morgan, M. BLAMPAIN Evan, M. HOUPE Loïc, Mme CAREMIAUX Sylvie, Mme DOLEZ Hélène

Etaient représentées :

Mme DUPONT Brigitte donne procuration à M. Le Maire Éric BLONDIAUX

M. DUVIVIER Laurent donne procuration à Mme Sylvie CAREMIAUX

Etaient absents : Mme LEVREZ Jacqueline

Nombre de votants :

- Pour : 22
- Contre : 00
- Abstention : 00
-

EXPOSÉ :

Le 10 septembre 2023, la tempête Daniel a frappé durement l'Est de la Libye y causant d'importantes inondations et des milliers de décès et de disparitions.

A la demande du Président de la République et dans le cadre de la solidarité internationale à l'égard de la Libye, les armées françaises, en coordinations avec le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ont déployé du 13 au 19 septembre une aide en personnel et matériel d'urgence.

L'efficacité de l'aide apportée sur place est amplifiée par la coordination avec les autres unités de soins internationales. Par la réactivité des moyens militaires et humanitaires, la France témoigne de son soutien à la Libye et se joint à l'élan de solidarité internationale.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de s'associer concrètement à cet élan de solidarité et de soutenir les milliers de victimes Libyennes de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le centre de crise et de soutien du MEAE
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE :
 - Le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros
- DIT :
 - Que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 6574.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,

Le Maire,

